

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 5 février 2016

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Mairie d'ASQUINS

PROCÈS-VERBAL ANALYTIQUE

Le Conseil Municipal s'est réuni **le lundi 8 février 2016** en séance ordinaire à 19 heures 00 à la mairie « Salle Paul MEUNIER », sous la présidence de Madame Isabelle **GEORGELIN**, Maire.

Étaient présents : Mme Isabelle GEORGELIN, Maire, MM. Thierry VEYSSIÈRE, Michel COTTIN, Patrice MERCIER Adjointes au Maire,
Mme Françoise GAZEL CHARLIER, MM. Jean-Claude CORSIN, Thierry CHANTEREAULT, Olivier DIZIEN, et Régis PERREAU, Conseillers Municipaux.

Était absent :

Étaient excusés : M. Claude CLAVEL et M. Norbert LIBERCIER. Ce dernier donne pouvoir à M. Thierry VEYSSIÈRE

Secrétaire de séance : M. Patrice MERCIER

La séance est ouverte à 19 heures 00.

I – AUTORISATION DE MANDATER UN ADJOINT POUR UNE DEMANDE D'URBANISME CONCERNANT LE MAIRE :

Madame le Maire explique qu'ayant acheté un terrain pour faire construire, elle ne peut signer les délibérations se référant à ces dossiers d'urbanisme. Cette action revient à un adjoint. Monsieur Michel COTTIN accepte d'être le mandataire.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

II – TARIFS DES ROULOTTES 2016 :

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer au sujet de la tarification des roulottes pour l'année 2016.

Ainsi que pour le pourcentage de réduction octroyé pour les Asquinois qui était de 15%.

	04/01/2016 au 04/02/2016	05/02/2016 au 06/03/2016	07/03/2016 au 24/03/2016	25/03/2016 au 23/06/2016	24/06/2016 au 04/09/2016	05/09/2016 au 13/11/2016	14/11/2016 au 15/12/2016	16/12/2016 au 02/01/2017
Pour la première nuit	75	85	75	85	95	85	75	85
Les 2 premières nuits	150	170	150	170	190	170	150	170
Les 3 premières nuits	225	255	225	255	285	255	225	255
Les 4 premières nuits	300	340	300	340	380	340	300	340
Les 5 premières nuits	375	425	375	425	475	425	375	425
Les 6 premières nuits	375	425	375	425	475	425	375	425
Prix nuits supplémentaires	75	85	75	85	95	85	75	85

Le conseil à l'unanimité des membres présents décide de garder les mêmes montants.

III – TARIFS DU CAMPING 2016 :

Madame le Maire demande la révision des tarifs du camping pour l'année 2016.

Les membres du conseil décident que dorénavant les camping-cars payeront 1€ de plus que les caravanes. Ils augmentent aussi d'1€ l'emplacement non délimité.

Enfin, une taxe de 0.50€/jour sera appliquée pour les utilisateurs du wifi prochainement installé sur l'ensemble du terrain. La connexion box orange s'élèvera à 40€ HT/mois mais il faudra prévoir un firewall afin de protéger la commune d'utilisateurs malintentionnés. Un mot de passe sera donné tous les jours aux utilisateurs.

Campeur adulte	2.00 €
Enfant de – de 7 ans	1.00 €
Voiture	2.00 €
Camping-car	4.00 €
Caravane	3.00 €
Moto	1.00 €
Emplacement non délimité	3.00 €
Animaux	0.50 €
Wifi	0.50 €
Forfait pour branchement électrique	3.00 €
Caution pour prise électrique	30.00 €
Taxe de séjour (à partir de 13 ans)	0.20 €
Service lingerie	2.50 €
Garage mort	2.00 €

Le conseil à l'unanimité des membres présents décide de garder les mêmes montants.

Madame Françoise GAZEL CHARLIER demande si on peut lui fournir les tarifs votés.

Madame le Maire demande à Monsieur Thierry CHANTEREAULT d'aller vérifier le fonctionnement des rideaux électriques du camping qui sont bloqués et de réparer une fuite dans les sanitaires.

IV – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES :

Madame le Maire revient sur les tarifs de la salle des fêtes. Le conseil décide de garder les montants de 90€/week-end et 0.15€ kw/h de frais d'électricité.

Madame le Maire rappelle que le prix de levée d'un grand bac de 770 litres (qui sera mis à la disposition des loueurs) est de 19.25€, aussi, le conseil vote un montant de 5€ supplémentaires par rapport à cette prestation.

La salle des fêtes étant pratiquement remise à neuf, Madame le Maire propose de demander une caution de 200€ au lieu des 100€ déjà votés.

Pour la salle du camping louée 30€/week-end le conseil décide de ne pas changer ce montant mais il sera demandé aux personnes la louant d'emmener leurs déchets.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

V – DELIBERATION POUR L'ACHAT DES CADEAUX DE FLEURISSEMENT :

Madame le Maire demande aux membres du conseil de délibérer pour régler la somme de 391.27€ correspondant aux cadeaux pour le fleurissement des maisons 2015 et demande de fixer une somme de 450€ pour les années futures.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

VI – DEMANDE DE SUBVENTION DE RADIO AVALLON :

Madame le Maire présente une demande de subvention de Radio Avallon. Le conseil décide de ne pas donner suite.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

VII – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'AIDES AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PENALES ET A LA REINSERTION SOCIALE :

Madame le Maire fait lecture d'une demande de subvention par l'Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infraction pénales et

la **Réinsertion Sociale** qui offre un accompagnement juridique, social et psychologique gratuit et confidentiel aux victimes d'infractions, dans tout le département de l'Yonne.

Le conseil est bien conscient que cette association est utile mais ne peut répondre à leur demande.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

VIII – DELIBERATION POUR LA PARTICIPATION ECOLE, CANTINE, TEMPS LIBRE ET PERISCOLAIRE DE L'ECOLE DE ST PERE 2014 :

Madame le Maire donne lecture du montant de participation à l'école de Saint Père pour 15 enfants :

- Participation école 2014 :	5 645.82€
- Participation cantine 2014 :	7 409.25€
- Participation temps libre 2014-2015 :	602.02€
- Participation périscolaire 2014-2015 :	<u>1 389.75€</u>
TOTAL :	15 046.84€

Accepté à l'unanimité des membres présents.

IX – ADHESION A UNE PLATEFORME DE RESERVATION POUR LES ROULOTTES :

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal avait voté une adhésion à une centrale de réservation pour les roulottes. Cette société a cessé son activité mais des employés ont décidé de reprendre à leur compte cette plateforme. Il a été noté que pendant les 2 ans de non fonctionnement de ce système, il y a eu un manque à gagner correspondant à 1/3.

Madame le Maire propose d'accepter la proposition de 540€ TTC à l'année et d'activer le service Payline pour 100€/an afin que les clients puissent payer par carte bancaire en ligne leur séjour pour un montant maximum de 500€.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

X – DEMANDE DE SUBVENTION D'UNE ASSOCIATION :

Madame le Maire présente une demande de subvention de l'association Les Voix de la Colline. Madame le Maire rappelle qu'une enveloppe de 2 000€ est partagée tous les ans entre les diverses associations du village. Madame le Maire explique que les répétitions étaient faites au départ dans la salle des fêtes. Le bureau représentant l'association avait décidé de ne pas demander la subvention en échange du prêt de la salle gracieusement et surtout par rapport à l'électricité consommée. Pendant les travaux de rénovation de la salle, les choristes se réunissaient dans la salle du conseil (porte du bureau fermée). Par économie, les répétitions continueront de se faire dans cet endroit, d'où maintenant la demande de la dite subvention. Les statuts ont été joints à la requête.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

XI – CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX AU 1-3 PLACE SOUS L'ORME :

Madame le Maire annonce que la commission des appels d'offres s'est réunie le vendredi 5 février 2016 pour étudier les différents devis pour les prochains travaux des immeubles du 1-3, place sous l'Orme. Madame le Maire demande de valider ou non à bulletin secret le choix des entreprises.

Lots	Entreprises retenues	Prix HT	Votes
Lot 1 : Gros-Œuvre	S.A.R.L. LAIROT Père et Fils	111 330.50€	1 Abstention 1 Non 8 Oui
Lot 2 : Charpente-Couverture	S.A.R.L. LAIROT Père et Fils	43 015.40€	1 Abstention 9 Oui
Lot 3 : Plâtrerie-Isolation-Faux-Plafond	FOUCAULT Jean-François	37 876.50€	10 Oui
Lot 4 : Menuiserie bois	MAILLARD Père et Fils	44 329.98€	10 Oui
Lot 5 : Electricité	S.A.R.L. TOITOT	18 000.00€	1 Abstention 9 Oui
Lot 6 : Chauffage-Ventilation-ECS	C.B.E. PAUPY	19 829.70€	10 Oui
Lot 7 : Plomberie-Sanitaire	S.A.S. ROUSSEAU CREMIERE	7 477.16€	10 Oui
Lot 8 : Menuiserie Aluminium	S.A.R.L. LEMAIRE Jacques	9 760.00€	10 Oui
Lot 9 : Serrurerie	S.A.R.L. LEMAIRE Jacques	10 689.00€	1 Abstention 10 Oui
Lot 10 : Carrelage	MONTONE Laurent	13 156.00€	2 Abstentions 8 Oui
Lot 11 : Peinture-Sols minces	FOUCAULT Jean-François	18 049.14€	10 Oui
Lot 12 : Assainissement	S.A.R.L. LAIROT Père et Fils	15 370.00€	1 Abstention 9 Oui
TOTAL		348 883.38€	

Madame le Maire explique que par rapport aux estimations il y a 5.28% de plus, mais elle rappelle que il y a eu des économies de faites sur les travaux du presbytère et de l'atelier communal, sans compter la réserve annuelle de 10 000€ budgétée.

La commune se réserve encore le choix de l'entreprise pour le fonçage sous la route départementale.

XII – QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire fait part de plusieurs lettres de remerciements d'Asquinois pour les présents de fin d'année et la carte de vœux. Madame le Maire fait lecture d'une demande d'affichage par Madame Christine CAILLEUX-GIRAUD (06.10.91.08.79 – cailleuxgiraud@yahoo.fr) membre du **Centre d'Echanges Internationaux** dans le but de rechercher des familles d'accueil bénévoles pour des jeunes étrangers désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture françaises sachant que pendant toute la durée de leur séjour ils seront hébergés en famille et scolarisés au lycée le plus proche de leur lieu d'hébergement.

Madame le Maire fait état des travaux réalisés par l'association Cabanes, Meurgers et Murets en Vézélien.

Il y a eu pour l'année 2015 de nombreux murs et murets restaurés :

- 28 mètres au bas de la Bouillère
- 8 mètres à la Croix Blanche
- 8 mètres chemin du Verger du Pain
- 40 mètres de murets aux Vignes Hautes

Le Président de l'association, Monsieur Guy GOURLET, demande si la liste des associations du village peut être affichée ainsi que le bilan de leur activité et à quoi elles correspondent ?

Madame le Maire reprecise que la somme de 2 000€ est à diviser par le nombre d'associations.

Les associations subventionnées sont pour 2016 :

- Association Sportive Asquinoise = football
- Cabanes, Meurgers et Murets en Vézélien = entretien et restauration du petit patrimoine bâti
- Club des Enfants = ateliers cuisine, théâtre, dessin..
- Club Informatique Asquinois = formation, création de site..
- Dojo Zen de l'Avallonnais = séance de méditation
- Les Voix de la Colline = chorale

Par contre, Monsieur GOURLET demande si des synergies peuvent être envisagées entre elles, Madame le Maire répond que c'est aux associations de prendre contact entre elles.

- Monsieur Jean-Claude CORSIN montre la tenue officielle des maires sous Napoléon III et toujours en vigueur.
- Madame Françoise GAZEL CHARLIER pense qu'il y a une erreur sur la date de réunion pour la réception de fin de travaux du pont. Madame le Maire lui explique que le représentant du bureau d'études n'a pas noté le changement d'horaire proposé et qu'elle a contacté rapidement les membres du conseil par SMS ayant suivi le dossier depuis le début pour les rejoindre sur le pont puisque Monsieur BATAILLE et le représentant de l'entreprise BOUJEAT les attendaient.

Madame GAZEL CHARLIER dit qu'elle n'a pas parlé de la croix de la Grande rue lors du dernier conseil, Messieurs VEYSSIERE et MERCIER assurent du contraire.

Madame GAZEL CHARLIER dit qu'il faut mettre un container pour réceptionner les sacs des résidences secondaires. Madame le Maire lui rappelle que ce sera si c'est le cas la collectivité Asquinoise qui paierait pour cela. Un courrier pour expliquer la réglementation sera demandé au Président la CCAVM et sera lu lors du prochain conseil. Madame GAZEL CHARLIER évoque la gratuité de la levée des poubelles par la commune ? Madame le Maire vérifiera auprès de la CCAVM.

- Monsieur Régis PERREAU demande quand Monsieur Thierry DELATTRE va reprendre. Madame le Maire lui répond que l'arrêt va jusqu'à fin février et que l'intervention était sérieuse. Monsieur PERREAU demande si on ne pourrait pas faire passer un CACES à Monsieur Rémi DEVILLIERS. Madame le Maire lui rétorque que cela a un coût et que les sessions de formation sont ponctuelles. Des renseignements seront pris à ce sujet.

Monsieur PERREAU demande que du concassé soit remis aux Petites Fontenottes devant la cabane de chasse pour combler les trous. Madame le Maire et Monsieur Thierry VEYSSIERE répondent que les chasseurs roulent trop vite dans les chemins et que ce n'est pas à la commune de les refaire car cela n'a pas été provoqué par de fortes pluies ou par des ravinements.

Monsieur PERREAU prévient que 2 portes de compteur EDF ont été abîmées. Madame le Maire demande à Messieurs Michel COTTIN et Jean-Claude CORSIN d'aller voir si ils peuvent les remettre tout en sachant que c'est à l'ERDF de le faire.

Monsieur PERREAU demande pourquoi il n'y a plus de robinet au cimetière. Monsieur Thierry CHANTEREAULT lui explique que chaque hiver ces robinets sont enlevés.

- Monsieur Patrice MERCIER a noté que la 205 grise a été déplacée et mieux garée mais qu'elle pourrait être rentrée d'après le voisinage. Monsieur Régis PERREAU précise qu'elle ne gêne plus la circulation à présent.
- Monsieur Olivier DIZIEN demande où en est le dernier affouage qui n'est pas terminé. Madame le Maire se renseignera mais la date butoir est au 15 avril 2016.

--oo0oo--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35.

Le Maire :
Isabelle GEORGELIN




Le Secrétaire :
Patrice MERCIER

